

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale  
du débat public

## Décision n° 2024 / 27 / EMILI / 4 du 14 février 2024 relatif au projet d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir et de sa transformation (03)

### La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu le courrier de saisine et le dossier annexé du 13 juillet 2023, de M. Alan PARTE, représentant la société Lithium Projects IMERYS et de M. Vincent FELTIN, représentant la société RTE, saisissant conjointement la CNDP du projet EMILI d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir dans l'ALLIER et de sa transformation ;

Vu sa décision n° 2023 / 111 / EMILI / 1 d'organiser un débat public sur le projet d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir et de sa transformation ;

Vu le dossier du maître d'ouvrage en date du 14 février 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le dossier des maîtres d'ouvrage est à compléter par les résultats des études hydrauliques et hydrogéologiques en cours, qui seront publiées sur le site du débat dès qu'elles seront connues.

#### Article 2

La Commission nationale arrête les modalités du débat public et son calendrier. Le débat public, d'une durée de quatre mois, se déroulera du 11 mars 2024 au 7 juillet 2024.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 février 2024.

Le président  
M. Papinutti